

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 FEVRIER 2016

PRESENTS : DELAUTRETTE, DEBLOOS, LAVIGNE, BELAIR, GAYOT, DEXET, BOUCHAREYSSAS, DOIZON, HUMBERT, MEYNARD, PEYRILLE, JOUHANNY, LUBRANO, MALLEFONT, ACHARD.

Secrétaire de séance : Florence Bélaïr.

Le conseil approuve le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

1/ POINT SUR LES TRAVAUX 2016

Réhabilitation Salle des fêtes : le projet consisterait globalement en une remise aux normes en vigueur et obligatoires pour les Etablissements Recevant du Public (électrique, accessibilité -scène, loge-), et en une amélioration globale du bâtiment (mise à niveau du chauffage, agrandissement de la cuisine avec un équipement adapté). Le montant des travaux s'élève à 256 430€ TTC. Des subventions peuvent être obtenues à hauteur de 80% du coût des travaux. Le conseil décide du lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre en vue d'une réalisation des travaux en 2017.

Station Epuration et Liaison piétonne : le conseil autorise le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Extension réseau assainissement Le Tailladis à la demande de Mr CHAMINADE : le conseil décide que, pour toute demande de raccordement nécessitant une extension du réseau, une participation du bénéficiaire sera exigée selon le calcul prévu par la loi. Une modification est apportée en ce sens à la délibération de 2013 au titre de l'article 1331-2.

2/ DIAGNOSTIC VOIRIE COMMUNALE

Suite à une rencontre avec l'ATEC, une possibilité d'assistance est proposée au conseil pour établir un diagnostic, permettant des projections à 15 ans pour les travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale. Nécessaire pour une maîtrise de la dépense des travaux de remise en état et une hiérarchisation dans le temps, le conseil donne son accord pour cette assistante pour un montant de 1300€HT.

3/ ETUDE AMENAGEMENT SALON COIFFURE

Avant que la commune engage des dépenses pour l'aménagement de l'ancien bureau de poste en salon de coiffure, la Chambre des Métiers doit mener une étude de faisabilité technico-économique du projet dont le montant s'élève à 1400€. Cette étude est une pièce obligatoire au dossier de demande de subventions auprès de la Région et de l'Europe (subventions qui peuvent atteindre 70% du montant HT des travaux). Dans l'attente d'un accord notarié entre les différents protagonistes et d'un accord de la banque pour le financement par le repreneur, le conseil se prononce favorablement à la réalisation de cette étude.

4/ CONTRAT PARTENARIAT AVEC DGFIP

Dans le cadre de la mise à jour des valeurs locatives, et pour une plus grande équité fiscale, un partenariat avec la DGFIP est acté afin de fiabiliser et optimiser les bases de fiscalité directe locale. Il est basé sur un état des lieux du bâti avec des propositions de mise à niveau. Le bilan des travaux sera présenté lors de la réunion annuelle de la commission communale des impôts directs locaux.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Immeuble Saumur : cette maison est inoccupée depuis le 1^{er} Novembre 2015. Avant d'en envisager la mise en vente, le conseil souhaite que soit conduite une évaluation de la maison seule et une évaluation de la maison avec le terrain et le four à pain.

Convention Mutualité : la Mutualité Française Limousine gère par délégation de service la maison de la petite enfance pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2016. Le restaurant scolaire prépare pour cette structure les repas et goûters des enfants accueillis. Les charges d'eau et d'énergie ainsi que la tonte de leur espace vert sont assurées par la Collectivité. Le conseil donne son accord pour la signature d'une convention afin de fixer la participation de la Mutualité à ces différents services aux conditions suivantes :

- Repas 4.59 € en 2016, 4.61 € en 2017 et 4.63 € en 2018
- Refacturation des charges eau/énergie selon consommation
- Tonte 30.54 € en 2016, 30.69 € en 2017 et 30.84 € en 2018 avec un maximum de 21 tontes à l'année

Redevance occupation provisoire domaine public : cette redevance est instituée par le décret 2015-334 du 25 mars 2015 portant sur l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux concernant le transport de l'électricité et le gaz (limitée à 1/10^e de la redevance due au titre de l'occupation permanente par les ouvrages des réseaux publics de distribution). Pour percevoir cette nouvelle redevance, le conseil doit l'instituer sur la Commune, ce pour quoi il délibère favorablement.

Zones humides

Le conseil donne son accord concernant le projet de convention avec le Conservatoire d'espaces naturels limousin pour un accompagnement à la gestion de la zone humide dont elle est propriétaire aux Borderies. La Commune s'engage à préserver les zones humides précisées dans la convention (Les Borderies) et bénéficie d'une expertise et de conseils en contre partie.

Demande FOUGERAS Jean-Michel

Le Conseil avait donné un accord de principe pour la cession d'une partie de la parcelle 68 jouxtant la propriété de Mr et Mme FOUGERAS moyennant la mise

en place des servitudes nécessaires pour accéder à l'arrière du bâtiment propriété de la Commune.

Le Conseil entérine cet accord pour la vente du passage et du mur avec servitude pour la commune pour un montant de 8 €.

Ligne de Trésorerie

La Commune met en place annuellement une ligne de trésorerie depuis quelques années. Compte tenu des travaux à venir, le conseil autorise son ouverture à hauteur de 50 000€. Elle ne sera effectuée que si nécessaire.

Après consultation auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE et du CREDIT MUTUEL, l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel.

Gestion gîtes par le service Vacances Haute Vienne Réservation

La commission du service (15 %) sera désormais déduite du versement de chaque séjour et non plus facturée globalement à la fin de l'exercice. Le règlement des séjours est effectué quant à lui le 15 décembre.

Classe de découverte

Dans le cadre des classes de découverte, une convention avait été signée avec l'Association LES CARS ACCUEIL pour l'année 2015 pour assurer la gestion financière du dispositif. Plusieurs groupes scolaires étant attendus pour 2016, la convention est adaptée et renouvelée.

Demande de subvention

Les demandes de subvention seront examinées dans leur ensemble en cours d'année.

INFORMATION

– Dans la perspective d'une mise en place de chantiers d'insertion par la Communauté de Communes pour des travaux de restauration de petit patrimoine, d'aménagement paysager ou de réhabilitation de logements, le conseil se positionne favorablement et émet plusieurs idées de réalisations (four à pain

Saumur, reprise du mur du cimetière avec pose d'un ossuaire et d'un aménagement paysager, réfection du lavoir). Seul un chantier pourra être réalisé dans un premier temps. La commune fournira les matériaux, ALÉAS effectuera les travaux.

- Mme BOUCHARÉYSSAS Suzanne remercie le conseil pour la réalisation d'une composition de fleurs lors du décès de son conjoint.
- Le restaurant Chez AGNES remercie la municipalité de l'avoir choisi pour la confection du repas des aînés.
- Le conseil donne son accord au devis pour la réparation du matériel de sonorisation de la salle des fêtes d'un montant de 276 €.
- Courrier : réunion d'information le 11 février à Peyrilhac organisée par Haute-Vienne Tourisme sur la 58^{ème} campagne de fleurissement.
- Mr le Maire informe le conseil des difficultés actuellement rencontrées à l'école avec des élèves dans le cadre du temps périscolaire et scolaire. Mr l'Inspecteur d'Académie a été saisi dans le cadre scolaire. Plusieurs rencontres ont été réalisées avec les parents des élèves concernés. Si une telle situation devait persister, il pourrait être conduit à exclure certains enfants du périscolaire.

